

Parce qu'ils sont courageux et dévoués, les pompiers sont très populaires. Derrière la tenue se cachent de véritables techniciens du risque. Professionnels ou volontaires, ces hommes et ces femmes se préparent chaque jour à prévenir le danger et à porter secours. Missions, équipements, formation... découvrez leur quotidien.

▶ SAPEURS-POMPIERS

Mission tous risques



LES SECOURS À VICTIMES constituent la moitié des interventions des sapeurs-pompiers de l'Aube.

OPÉRATIONS

12 000 secours en 2005

Les pompiers de l'Aube répondent à 12 000 demandes de secours par an (32 par jour en moyenne), ce qui nécessite la sortie de 14 000 engins. 70 % des secours s'effectuent en ville : agglomération troyenne, Bar-sur-Aube, Nogent-sur-Seine et Romilly-sur-Seine.

- > **5 869 secours à victimes, aides à personnes (50 %) :** malaises, accidents : dans la rue (2 848), à domicile (1 558), au travail (885), au sport (375)...
- > **1 661 incendies (14 %) :** cheminées (327), véhicules (298), végétaux (209), habitations (163)...
- > **1 460 accidents de circulation (12 %) :** dont 86 sur autoroutes.
- > **2 833 opérations diverses (24 %) :** faits d'animaux et destruction d'insectes (918), ouvertures de portes (658), fuites d'eau et inondations (604), fuites et odeurs de gaz (231), etc.



JEUNES SAPEURS-POMPIERS : un vivier de recrutement. Dans l'Aube, ils sont 240 – dont 40 filles – à s'initier aux gestes qui sauvent ainsi qu'aux techniques d'extinction. Une formation qui complètera dans leur cursus s'ils s'engagent comme volontaires.

ACTEURS DE LA SÉCURITÉ

Piliers du système, les pompiers volontaires

Le Sdis, Service départemental d'incendie et de secours, veille au bon état des bâtiments et des matériels des 36 centres d'incendie et de secours du département. Il gère également les 1 050 sapeurs-pompiers – volontaires pour la plupart – qui forment le corps départemental.

Entre quatre et neuf minutes. C'est le temps entre la réception de l'appel au CTA (centre de traitement de l'alerte) et le moment où le sapeur-pompier quitte le centre pour porter secours. Certes, l'attente paraît toujours trop longue aux victimes et aux témoins. Mais ce délai est une performance d'autant plus remarquable que la majorité des pompiers sont des volontaires qui doivent se libérer au pied levé. Ici, comme en France, les professionnels sont une minorité. Sur les 3 700 pompiers aubois

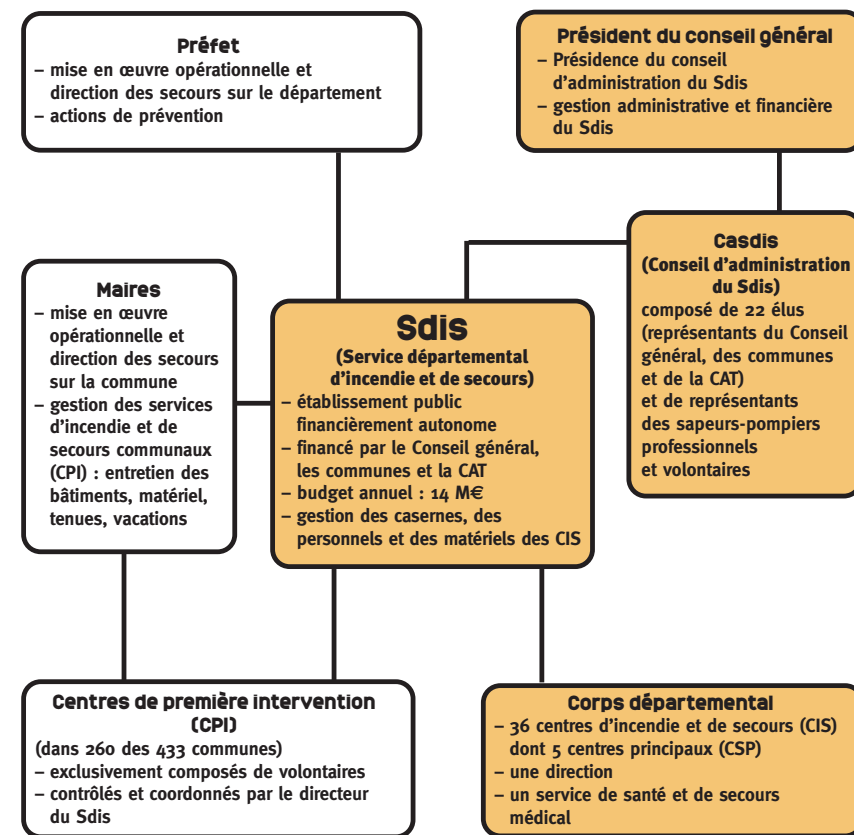
qui veillent en permanence à la sécurité des 294 000 habitants du département, seuls 117 en ont fait leur métier. La plupart des volontaires (2 650) sont dans les centres de première intervention communaux (CPI). Ce sont souvent eux qui font les premiers gestes. Leur connaissance du terrain est précieuse quand les secours du corps départemental doivent être engagés. Les volontaires sont également majoritaires au sein du corps départemental : 1 000 hommes et femmes – dont une cinquantaine d'infirmières et de médecins – appelés à intervenir aux quatre coins du département.

24 H DE GARDE POUR 48 H DE REPOS

La prévention, la protection et la lutte contre les incendies sont des missions spécifiques aux services d'incendie et de secours. « Si les incendies ne constituent aujourd'hui que 14 % des interventions, c'est sans aucun doute grâce à la prévention », explique le lieutenant-colonel Pascal Belhache, directeur du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis). Avant d'ouvrir, plus de 6 000 établissements ont déjà été examinés par les pompiers, qui ren-

ORGANISATION

Comment fonctionne le Sdis



et aussi...

PROFIL DE VOLONTAIRE

C'est généralement un homme (seulement 8 % de femmes), âgé de 34 ans et demi en moyenne (un quart de l'effectif dans la tranche 18-25 ans), salarié du secteur privé (50 %), du secteur public (25 %) ou étudiant (11 %). La moitié des volontaires ont de 1 à 10 ans d'ancienneté ; près du tiers, de 11 à 20 ans. 10 % sont engagés depuis moins d'un an. On compte 17 % de sous-officiers et 4 % d'officiers pour 79 % de gradés et de sapeurs.

FORMATION CONTINUE

La formation initiale d'un sapeur-pompier volontaire est de 250 heures réparties sur trois ans. Celle d'un professionnel est de 504 heures réparties sur une année. Afin de maintenir leurs acquis, les pompiers continuent à se former pendant tout leur engagement : 8 heures par mois pour le volontaire, 200 à 300 heures par an pour le professionnel.



INDEMNISÉ EN SERVICE

Le sapeur-pompier volontaire touche une vacation calculée sur le temps de service (à partir de l'alerte, jusqu'au moment où il quitte le centre d'incendie et de secours après remise en état du matériel utilisé). Taux de la vacation horaire de base : de 6,85 € (sapeur) à 10,31 € (officier).

CASERNES NOUVELLES

La réorganisation des secours, en 2004, a nécessité la construction de cinq casernes à Mailly-le-Camp (en cours), Marigny-le-Châtel, Mussy-sur-Seine, Saint-Parres-les-Vaudes (notre photo) et Villenauxe-la-Grande. Coût : 2,5 millions d'euros, financés par le Conseil général.



LE PRIX DE LA SÉCURITÉ

Exit le cuir ! Les sapeurs-pompiers portent désormais une veste de protection textile (notre photo), qui garantit une meilleure protection contre le feu. Finie la corvée de cirage : elle se lave. Inconvénient : elle est plus lourde, plus chaude l'été, et plus chère. Coût de l'équipement opérationnel complet (tenues, casque, bottes, lampe...) : 1 280 €.





●●● Pour les volontaires, l'organisation est différente. Ils doivent concilier leur engagement avec les impératifs de leur vie professionnelle. Bien souvent, ils sont d'astreinte une semaine par mois.

CONCILIER TRAVAIL, FAMILLE ET PASSION

Travaillant en équipe, Sylvie Bertin (Bar-sur-Aube) se rend, soit le matin, soit l'après-midi au centre de secours. Pour Frédéric Mugard (La Chapelle-Saint-Luc), impossible de quitter le travail la journée. C'est donc le soir ou le week-end qu'il participe aux manœuvres et règle les questions administratives du centre. L'un et l'autre ont consacré de nombreuses heures à se former. D'autant que, professionnels ou volontaires, tous sont confrontés aux mêmes situations, avec la même exigence d'efficacité. Si Sylvie a eu la chance que son mari soit également volontaire, Frédéric reconnaît que, si sa femme n'était pas complice, « ça ne marcherait pas. Il faut être motivé et trouver l'équilibre entre sa passion, sa vie familiale et son travail ». « Quand un volontaire s'engage, c'est un peu toute la famille qui s'engage, insiste le lieutenant-colonel Jean-Luc Perry, directeur adjoint du Sdis et président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aube. C'est d'ailleurs souvent parce qu'ils n'arrivent

pas à tout concilier que nombre de volontaires démissionnent, après sept à neuf ans d'engagement », regrette-t-il. Quand le Bip résonne, les volontaires doivent tout abandonner pour rejoindre au plus vite le centre de secours. Pas toujours évident, pour le patron, de les laisser partir. Sylvie a cette chance. Son employeur la rémunère même pendant ses absences. « J'ai déjà été amenée à intervenir dans les ateliers. Avec d'autres volontaires présents dans l'usine, nous avons pu éviter que le sinistre se propage. » Afin de valoriser le civisme des employeurs qui facilitent l'activité de sapeur-pompier volontaire, l'État les fait bénéficier des réductions fiscales relatives au mécénat. Un label national « employeur partenaire de sapeurs-pompiers » pourrait également leur être décerné.

CONSEIL GÉNÉRAL : SEUL FINANCEUR À PARTIR DE 2008

Clé de voûte du système, les volontaires ont vu leur statut revalorisé en 2004. « Pour la première fois, il est clairement écrit dans la loi que les missions de sécurité civile sont assurées conjointement par les pompiers professionnels et les volontaires », souligne le lieutenant-colonel Jean-Luc Perry. Les anciens

bénéficient aujourd'hui d'une allocation de vétérance. À partir de vingt ans d'engagement, les pompiers du corps départemental pourront désormais prétendre à la « prestation de fidélité et de reconnaissance ». La loi de modernisation de la sécurité civile a affirmé le rôle prépondérant du Conseil général dans la gestion des services d'incendie et de secours. Le conseil d'administration du Sdis est ipso facto présidé par le président du Conseil général, sauf si celui-ci désigne personnellement un autre membre. Surtout, à partir du 1^{er} janvier 2008, le Conseil général sera le seul financeur du Sdis. Jusqu'alors, il le cofinçait avec les communes et communautés de communes. Mais sa part n'a cessé d'augmenter depuis 2004. Le Conseil général prend ainsi en charge toutes les dépenses nouvelles, notamment celles liées à l'évolution du statut. « Si le reste des coûts est maîtrisé, les dépenses de personnel ne cessent de croître. Elles constituent, aujourd'hui, 70 % des dépenses de fonctionnement », souligne le lieutenant-colonel Pascal Belhache. Le Conseil général subventionne aussi les travaux exceptionnels – comme la réfection des locaux de vie, au CIS de Troyes –, l'acquisition de matériels spécifiques, la réalisation des casernes. ●

et aussi...

DES MATÉRIELS PERFORMANTS

Véritables techniciens, les pompiers sont équipés de matériels adaptés aux différents risques (chimiques ou radioactifs, pollution, etc.). Ces cisailles qui servent à désincarcérer les victimes d'accidents de la route seront remplacées par de plus puissantes, en raison du renforcement des structures des voitures. La force de découpe passera alors de 23 à 128 tonnes.



RÊVES D'ENFANTS

« Quand je sera grand, je sera pompier ! » C'est le 3^e métier plébiscité par les garçons de 8-10 ans (13%), juste après celui de policier, gendarme ou militaire (14%) et loin derrière celui de footballeur (21%). Un rêve que ne partagent pas les petites filles (!) Source : Le Point n° 1633 du 2.01.04.



ÉQUIPEMENTS

Un parc de 250 véhicules

Le Sdis dispose de 250 véhicules répartis dans les 36 casernes du département en fonction des risques encourus, du délai d'intervention et des effectifs. Il investit chaque année un million d'euros pour renouveler le parc. Cela se traduit par l'achat de 3 ambulances, 3 poids lourds et 5 véhicules légers. La moyenne d'âge des véhicules est de 6 ans et demi pour les ambulances (ce sont elles qui sortent le plus souvent) et de 20-25 ans pour les camions. **Incendies** Une centaine de véhicules : 29 fourgons pompe tonne, 3 camions-citernes ruraux, 18 camions-citernes forestiers, 6 échelles pivotantes, 50 engins divers (motopompes, remorques, etc.). **Secours à personnes** 38 véhicules d'assistance et de secours à victimes (VSAV), 6 véhicules légers médicalisés, 23 unités de désincarcération. **Secours aquatique** 19 embarcations, 1 véhicule pour plongeurs. **Autres** 4 unités poste médical avancé, 1 véhicule poste de commandement, 3 unités de lutte contre les risques technologiques (chimiques, radioactifs...).

PROFESSIONNEL AU CIS DE TROYES

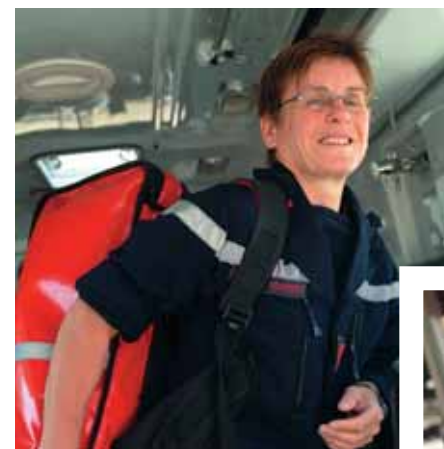
« Je ne me vois pas faire autre chose »



LE CAPORAL HÉRVE CAIN, l'un des 117 « pros » de l'Aube.

La caserne de Troyes, Hervé Cain, 31 ans, ne l'a jamais quittée, puisqu'il est le fils d'un « pro », toujours en service au centre de secours de Troyes. Le métier, il l'a découvert à 16 ans, quand il s'est engagé comme volontaire. « C'est

là que j'ai eu le déclic », explique-t-il. Déjà titulaire d'un BEP Electrotechnique, il poursuit ses études jusqu'au DUT hygiène et sécurité. Reçu au concours de sapeur, il fait son entrée au CIS de Troyes en 2000. Dans ce métier, Hervé apprécie le contact avec les gens et l'absence de routine. « Quand on prend la garde le matin, hormis les travaux d'entretien, on ne sait pas ce que l'on va faire. » Comme nombre de ses collègues, c'est avec le feu qu'il préfère se mesurer. « C'est vraiment impressionnant, le danger est là, tout près. Une fois le feu éteint, on éprouve une grande satisfaction ! Bien plus que lorsque l'on porte secours à une personne et qu'on la dépose aux urgences : on ne sait pas, ensuite, ce qu'elle devient. Quant au rythme de travail – 24 h de garde pour 48 h de repos –, c'est plaisant. J'ai le temps de faire du sport [du vélo et de la course à pied]. Ça ne pose pas de problème à mon épouse, infirmière, qui travaille sur le même mode au Samu. »



LE CAPORAL CHEF SYLVIE BERTIN au départ de l'ambulance... et au travail chez Dumeste.



VOLONTAIRE AU CIS DE BAR-SUR-AUBE

« J'ai dû faire mes preuves ! »

Si le CIS de Bar-sur-Aube compte autant de femmes (6 sur un effectif de 34), c'est un peu parce que Sylvie leur a ouvert la voie. « Il a fallu prouver que j'étais aussi performante qu'un homme », reconnaît le caporal-chef Bertin, 50 ans, apte à toutes les interventions, sauf le risque chimique. « Que de chemin parcouru en 17 années de service comme volontaire ! Ado, je rêvais de rentrer dans l'armée. J'ai été embauchée chez Dumeste où je me plaisais bien, et puis je me suis mariée... » Chez les pompiers, Sylvie a trouvé de quoi satisfaire son goût de l'action et de la discipline, son sens de l'amitié et de la solidarité. Quand elle n'est pas aux commandes de sa machine à l'atelier de menuiserie, ou d'astreinte à Bar,

Sylvie assume des gardes au CTA, à Troyes. Là, elle réceptionne les appels des personnes en détresse et engage les secours appropriés. « C'est vraiment stimulant, ce contact avec les gens ; comment, avec quelques mots, on parvient à les calmer, parfois à les guider pour les premiers gestes. » Une expérience profitable, sur le terrain. « Je saisis mieux l'importance des informations que je vais transmettre au collègue. » Direction assistée sur les nouveaux véhicules, dévidoirs électriques... en 17 ans, Sylvie a vu le matériel évoluer et sa mission, facilitée. De sorte qu'elle compte bien continuer jusqu'à l'âge de la retraite, cette vie « riche et variée » que, « pour rien au monde, [elle] n'échangerait avec celle d'un pro. »



LE SERGENT FRÉDÉRIC MUGARD est directeur chez Jacques Lorenzi Conseil.



VOLONTAIRE AU CIS DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC

« Unis par la même passion »

À 30 ans, marié et papa d'une petite fille, le sergent Frédéric Mugard conjugue aujourd'hui son engagement à d'importantes responsabilités professionnelles. Ce spécialiste des ressources humaines, qui dirige les agences de Troyes et de Dijon du cabinet Jacques Lorenzi Conseil, est toujours pompier volontaire. Jeune homme, Frédéric cherchait à occuper ses loisirs. « J'avais besoin d'action. Je voulais apprendre quelque chose, dans une bonne ambiance, et le statut de pompier m'a paru valorisant. » C'est ainsi qu'il a intégré le centre de La Chapelle-Saint-Luc. « Cela m'a tellement plu que j'ai choisi de faire

mon service comme sapeur-pompier auxiliaire, à la direction du Sdis. » Être pompier lui apporte beaucoup. « Je suis content de donner une aide concrète aux gens. Intellectuellement, c'est très satisfaisant car j'apprends sans cesse quelque chose. Je me sens bien intégré dans la société et j'ai plaisir à me retrouver en équipe car, dans mon métier, je suis seul. » Adjoint au chef de centre, Frédéric a naturellement pris en charge les tâches administratives et l'organisation de la formation. « Nous parlons peu de notre vie professionnelle. Sapeur-pompier, c'est notre passion et c'est ce qui nous réunit. »